

J.P. Morgan Currency Strategies Fund

Société d'investissement à capital variable
Siège social: European Bank & Business Centre, 6, route de Trèves
L-2633 Senningerberg, Grand-Duché du Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B 63 762

Avis de convocation à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de J.P. Morgan Currency Strategies Fund

Nous vous informons que l'assemblée générale annuelle des actionnaires (l'«assemblée générale») de J.P. Morgan Currency Strategies Fund (la «société») se tiendra le 25 juin 2004, à 12 h (heure de l'Europe centrale), au siège social de la société dont l'adresse figure ci-dessus.

ORDRE DU JOUR

1. Présentation et approbation du rapport du conseil d'administration pour l'exercice comptable clos le 31 mars 2004.
2. Présentation du rapport des commissaires aux comptes pour l'exercice comptable clos le 31 mars 2004.
3. Approbation des états financiers pour l'exercice comptable clos le 31 mars 2004.
4. Quitus au conseil d'administration pour l'exercice clos le 31 mars 2004.
5. Election de M. Iain OS Saunders, M. James B Broderick, M. André Elvinger, M. Pierre Jaans et M. Patrick Petitjean comme administrateurs de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires approuvant les états financiers de l'exercice comptable clos le 31 mars 2005.
6. Approbation du montant des jetons de présence.
7. Renouvellement du mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. comme Commissaire aux comptes jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires approuvant les états financiers pour l'exercice comptable clos le 31 mars 2005.
8. Affectation du bénéfice pour l'exercice comptable clos le 31 mars 2004. Examen de toute autre considération dûment présentée lors de l'assemblée générale.

VOTE

Les résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée générale ne nécessiteront pas de quorum et seront adoptées à la majorité des votes exprimés par les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée générale.

PROCÉDURE DE VOTE PAR PROCURATION

Les actionnaires ne pouvant pas assister personnellement à l'assemblée générale devront compléter le formulaire de procuration prescrit (disponible auprès du siège social de la société ou sur le site Internet www.jpmorganfleming.com/extra) et le renvoyer avant l'heure de fermeture des bureaux au Luxembourg le 23 juin 2004, au siège social de la société (Service clientèle, télécopie +352 3410 8000).

Par ordre du conseil d'administration

J.P. Morgan (Suisse) S.A. a été autorisé par la Commission fédérale des banques en tant que représentant en Suisse du fond, assumant également le service de paiement. Le prospectus, les statuts, les rapports annuel et semi-annuel des fonds, ainsi que la liste des achats et des ventes effectués par le fond pendant l'exercice, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement, au siège du représentant en Suisse, soit J.P. Morgan (Suisse) S.A., 8, rue de la Confédération, Case postale 5160, 1211 Genève 11, Suisse.

256656